

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC - 7 1979



UN/ISA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.5/34/81

5 décembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 53 et 98 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/SPC/34/L.18/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
Règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 41ème séance, tenue le 4 décembre 1979, la Commission politique spéciale a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/34/L.18/Rev.1. Elle était saisie d'un état des incidences financières (A/SPC/34/L.22).

2. Les incidences administratives et financières qu'entraînerait, pour l'Organisation, le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/34/L.18/Rev.1 concernent uniquement les paragraphes 1, 3, 7, 11, 12 et 13 du dispositif. Les autres paragraphes du dispositif nécessiteraient aussi des ressources, mais les dépenses correspondantes devraient pouvoir être couvertes dans les limites des crédits que le Secrétaire général a demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et à l'ouverture desquels le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son assentiment (A/34/7, par. 27.1 à 27.19).

a) Paragraphe 1 du projet de résolution (661 200 dollars)

3. Au paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait notamment de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, qui serait désigné désormais sous le nom de "Comité de l'information des Nations Unies".

4. Le Secrétaire général croit comprendre que le Comité aurait l'intention de tenir trois sessions de deux semaines pendant chacune des années de l'exercice biennal 1980-1981, et que l'on aurait besoin de services de séance en cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français et russe).

5. Cela étant, le coût estimatif, pour chaque session, serait le suivant :

| | <u>Dollars</u> | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|-----------------------|
| I. Avant la session (20 pages) | | |
| i) Traduction, révision et dactylographie | 6 100 | |
| ii) Reproduction et distribution | <u>800</u> | 6 900 |
| II. Au cours de la session | | |
| <u>Département des conférences</u> | | |
| i) Interprétation (16 interprètes) | 64 500 | |
| ii) Traduction, révision et dactylographie (30 pages) | 22 000 | |
| iii) Reproduction et distribution | 700 | |
| iv) Besoins en personnel (1 fonctionnaire des conférences et commis aux documents) | <u>700</u> | |
| Total partiel - Département des conférences | <u>87 900</u> | |
| <u>Bureau des services généraux</u> | | |
| i) Techniciens du son | 2 800 | |
| ii) Frais généraux de fonctionnement | 2 000 | |
| iii) Service de sécurité | <u>5 200</u> | |
| Total partiel - Bureau des services généraux | <u>10 000</u> | |
| Total, au cours de la session | | 97 900 |
| III. Après la session (15 pages) | | |
| i) Traduction, révision et dactylographie | 4 600 | |
| ii) Reproduction et distribution | <u>800</u> | <u>5 400</u> |
| Total général | | <u><u>110 200</u></u> |

6. Le montant estimatif des dépenses à prévoir pour l'ensemble des six sessions, sur la base du coût intégral aux taux actuels, s'élèverait à 661 200 dollars.

/...

b) Paragraphe 3 du projet de résolution

7. Au paragraphe 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale inviterait toutes les organisations du système des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, à continuer à participer activement aux travaux du Comité et à faciliter l'accomplissement de son mandat.

8. Au paragraphe 27.9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/6, vol. II), le Secrétaire général avait demandé la transformation en postes permanents des 2 postes temporaires (1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) qui avaient été approuvés en 1979 pour assurer le service du Comité. Toutefois, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son rapport (A/34/7, par. 27.5), a recommandé de surseoir à la décision de transformer les deux postes en question, dans la mesure où le mandat et le programme de travail futurs du Comité dépendraient des décisions que l'Assemblée prendrait à sa session en cours. Si l'Assemblée générale décide de maintenir le Comité, il est proposé que les deux postes soient transformés en postes permanents sans qu'il en résulte des dépenses supplémentaires.

c) Paragraphe 7 du projet de résolution (4 600 dollars)

9. Au paragraphe 7 du projet de résolution, l'Assemblée générale recommanderait que les consultations nécessaires soient engagées concernant la participation du Comité de l'information des Nations Unies aux travaux de la Conférence intergouvernementale de planification sur le développement des communications qui doit se tenir à Paris en 1980.

10. Le Secrétaire général pense que cette décision entraînerait le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance pour les trois personnes (Président, Rapporteur et Secrétaire du Comité) qui devraient se rendre à Paris et y séjourner une semaine (coût estimatif : 4 600 dollars).

d) Paragraphe 11 du projet de résolution (476 300 dollars)

11. Au paragraphe 11 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général, entre autres choses, de prendre immédiatement les mesures nécessaires en vue d'assurer un équilibre dans l'utilisation des langues officielles.

12. La production, dans les diverses langues, de la documentation imprimée et audio-visuelle devrait permettre d'atteindre cet objectif. Pendant l'exercice biennal 1980-1981, ce travail exigerait le concours de 3 équipes de rédacteurs/adaptateurs pour l'impression de documentation d'information en arabe, en espagnol et en français. Chaque équipe se composerait de 2 administrateurs (P-3) et de 2 agents des services généraux. On pense qu'un poste P-3 pourrait être pris à la Section française de presse et que l'on aurait donc besoin en fait de 5 postes d'administrateur (P-3) et de 6 postes d'agent des services généraux (coût estimatif : 324 400 dollars).

/...

13. En outre, pour préparer sur une base hebdomadaire un ensemble d'émissions de nouvelles télévisées en arabe et un programme de nouvelles télévisées à destination de l'Afrique francophone, il faudrait un administrateur (P-4) et un agent des services généraux de lère classe (coût estimatif : 76 900 dollars).

14. Il faudrait aussi 75 000 dollars pour l'impression et la reproduction de la documentation supplémentaire produite en arabe, en espagnol et en français, compte tenu notamment des demandes des centres d'information.

15. Sur la base de l'expérience acquise au cours de l'exercice biennal 1980-1981, l'adaptation et la production de documentation d'information imprimée dans les autres langues officielles seraient entreprises lors des exercices à venir.

e) Paragraphe 12 du projet de résolution (466 800 dollars)

16. Au paragraphe 12 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la publication de la Chronique de l'ONU sur une base mensuelle et pour en assurer la parution simultanée dans les langues anglaise, espagnole et française, ainsi que pour la publier en arabe.

17. On se souviendra qu'à sa trente-troisième session, sur la recommandation du Comité du programme et de la coordination, l'Assemblée générale a décidé que la Chronique de l'ONU paraîtrait tous les trimestres et non plus tous les mois et qu'à partir de 1979 l'effectif de la Division de la presse et des publications serait réduit de 2 postes (1 P-2 et 1 agent des services généraux). Des réductions ont également été décidées en ce qui concerne l'impression à l'extérieur. Il est donc proposé que ces deux postes soient rétablis et qu'un montant de 344 300 dollars soit prévu pour l'impression à l'extérieur, afin de faciliter la publication de la Chronique sur une base mensuelle (coût estimatif : 436 100 dollars).

18. Quant à la publication simultanée de la Chronique en anglais, en espagnol et en français, et à sa publication en arabe, on prévoit que l'une des responsabilités essentielles de l'équipe de rédacteurs/adaptateurs envisagée plus haut, au paragraphe 12, serait d'adapter et traduire la Chronique pour les éditions en arabe, espagnol et français. Toutefois, en ce qui concerne l'édition arabe, il faudrait un poste supplémentaire d'administrateur (P-2) pour assurer la correction des épreuves (coût estimatif : 30 700 dollars).

f) Paragraphe 13 du projet de résolution (400 000 dollars)

19. Au paragraphe 13 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que la continuation de la publication de Forum du développement en tant que projet interorganisations est essentielle et que la participation de l'ONU à la production de la publication doit donc être assurée.

/...

20. La publication du Forum du développement a commencé en 1972, après plusieurs années d'études et de recherches, et notamment des discussions sur la possibilité d'en faire un projet interorganisations. Ce devait être une tribune ouverte où des experts pourraient exposer aux lecteurs les questions économiques et sociales internationales qui se posent aux Nations Unies. Cette publication répondait à l'appel que l'Assemblée générale avait lancé pour que des efforts spéciaux soient faits en vue de mobiliser l'opinion publique pour appuyer les objectifs du développement, appel formulé au paragraphe 84 de sa résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970, relative à la Stratégie internationale du développement pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et elle est conforme aux dispositions de la résolution 1806 (LV) du Conseil économique et social, datée du 8 août 1973, relative à la diffusion d'informations et à la mobilisation de l'opinion publique sur les problèmes du développement. Elle répond également aux besoins en matière d'information associés par exemple aux préparatifs et au suivi des grandes conférences des Nations Unies et aux demandes formulées en faveur de la diffusion constante d'informations en tant que moyen d'échange de données d'expérience concernant le développement en particulier entre pays en développement.

21. Le Forum du développement est financé à l'aide de ressources extra-budgétaires : essentiellement, contributions de gouvernements et d'autres organisations et programmes du système des Nations Unies, abonnements à l'édition commerciale et garanties offertes par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les banques de développement régionales pour combler le déficit.

Bien que l'édition commerciale couvre ses frais, l'édition générale a grevé le financement du périodique. C'est pourquoi le Comité administratif de coordination (CAC), par sa décision 1979/9, a reconnu que le Forum du développement était la seule publication périodique des organismes des Nations Unies exprimant les buts communs de leurs activités d'information, en particulier dans le domaine économique et social, et a demandé au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) d'entreprendre sans délai une étude de la situation à long terme du Forum du développement et de présenter au CAC des propositions visant à renforcer la structure financière et l'organisation de la publication. Le rapport du CCINU (ACC/1979/82) sur l'avenir du périodique a été examiné par le CAC à sa troisième session ordinaire de 1979 et le CAC, par sa décision 1979/19, a, entre autres dispositions, reconnu la nécessité d'un financement à long terme et a demandé au CCINU d'établir, le plus tôt possible, un système de contributions volontaires fiables, sur la base de critères déterminés, qui serait appliqué à partir de 1982, et a demandé instamment aux organisations du système des Nations Unies en mesure de le faire de contribuer au financement de la publication en 1980 et 1981.

22. Le devis estimatif pour 1980-1981 de l'édition générale du Forum du développement, qui figurait dans le rapport du CCINU et qui est reproduit dans l'annexe au présent état des incidences financières et administratives chiffre les dépenses à environ 2 100 000 dollars.

23. Compte tenu de la position du CAC et du CCINU indiquée aux paragraphes 21 et 22 ci-dessus, le Secrétaire général propose qu'une somme de 400 000 dollars, qui de l'avis du CAC, représente une contribution raisonnable de l'ONU au financement du Forum du développement, soit prévue à cette fin, à titre de participation à une activité financée conjointement sous les auspices du CAC.

/...

Récapitulation

24. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/34/L.18/Rev.1, il faudra ouvrir au chapitre 27.A des crédits supplémentaires se montant à 1 347 700 dollars et se décomposant comme il est indiqué ci-après. En outre, il faudra ouvrir au chapitre 31 un crédit supplémentaire de 112 400 dollars au titre des contributions du personnel, qui sera compensé par l'inscription, au chapitre premier des recettes, d'un montant équivalent au titre des recettes provenant des contributions du personnel. Quant aux services de conférences nécessaires, tels qu'ils sont indiqués au paragraphe 6 ci-dessus, et dont le coût estimatif s'élève à 661 200 dollars, l'état récapitulatif qui sera publié vers la fin de la session en cours de l'Assemblée générale, lors de l'examen du plan définitif des conférences, indiquera dans quelle mesure les dépenses pourront être absorbées dans les limites des ressources existantes.

| | | dollars des <u>Etats-Unis</u> | dollars des <u>Etats-Unis</u> |
|---|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <u>Chapitre 27.A. Département de l'information</u> | | | |
| <u>Siège</u> | | | |
| Partie c) | Paragraphe 10 | 4 600 | |
| | d) Paragraphe 12 | 324 400 | |
| | Paragraphe 13 | 75 900 | |
| | Paragraphe 14 | 75 000 | |
| | e) Paragraphe 17 | 436 100 | |
| | Paragraphe 18 | 30 700 | |
| | f) Paragraphe 22 | <u>400 000</u> | 1 347 700 |
| <u>Chapitre 31. Contributions du personnel</u> | | | |
| | Partie d) Paragraphe 12 | 70 200 | |
| | Paragraphe 13 | 19 400 | |
| | e) Paragraphe 17 | 17 600 | |
| | Paragraphe 18 | <u>5 200</u> | 112 400 |
| <u>Chapitre 1er des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel</u> | | | |
| | Partie d) Paragraphe 12 | (70 200) | |
| | Paragraphe 13 | (19 400) | |
| | e) Paragraphe 17 | (17 600) | |
| | Paragraphe 18 | <u>(5 200)</u> | <u>(112 400)</u> |
| | | | <u>1 347 700</u> |

/...

ANNEXE

Forum du développement - Devis estimatif pour
1980, 1981, 1982 et 1983

| | | <u>1980</u> | <u>1981</u> | <u>1982</u> | <u>1983</u> |
|------------------------------|---|-------------|--------------|-------------|--------------|
| <u>(Milliers de dollars)</u> | | | | | |
| 1. | <u>Traitements du personnel</u> | | | | |
| | <u>Personnel central</u> | | | | |
| | Rédacteur en chef P-5 | 55 | | 66 | |
| | Rédacteur en chef adjoint P-4 <u>1/</u> | 47 | | 57 | |
| | Responsable de la diffusion G-5 | 23 | | 28 | |
| | Assistant de recherche G-6 | 23 | | 28 | |
| | Commis d'administration G-4 | 23 | | 28 | |
| | 2 secrétaires G-4 | 46 | | 56 | |
| | Total partiel | <u>217</u> | <u>238,7</u> | <u>263</u> | <u>289,3</u> |
| | <u>Edition anglaise</u> | | | | |
| | Rédacteur P-4 | 47 | | 57 | |
| | Assistant rédacteur G-7 | 35 | | 42 | |
| | Dactylographe G-3 | <u>23</u> | | <u>28</u> | |
| | Total partiel | <u>105</u> | <u>115,5</u> | <u>127</u> | <u>139,7</u> |
| | <u>Edition française</u> | | | | |
| | Rédacteur P-4 <u>1/</u> | - | | - | |
| | Assistant rédacteur G-6 | 23 | | 28 | |
| | Dactylographe G-3 | <u>23</u> | | <u>28</u> | |
| | Total partiel | <u>46</u> | <u>50,6</u> | <u>56</u> | <u>61,6</u> |
| | <u>Edition espagnole 2/</u> | | | | |
| | Assistant rédacteur G-5 | 23 | | 28 | |
| | Coût de la dactylographie <u>3/</u> | - | | - | |
| | Total partiel | <u>23</u> | <u>25,3</u> | <u>28</u> | <u>30,8</u> |
| 2. | <u>Dépenses communes de personnel (26 p. 100)</u> | <u>101</u> | <u>111,1</u> | <u>123</u> | <u>135,3</u> |
| 3. | <u>Personnel temporaire</u> | | | | |
| | Collaborateurs extérieurs | 20 | | 28 | |
| | Pigistes | 45 | | 60 | |
| | Traduction | <u>22</u> | | <u>37</u> | |
| | Total partiel | <u>87</u> | <u>101,2</u> | <u>125</u> | <u>137,5</u> |

/...

| | <u>1980</u> | <u>1981</u> | <u>1982</u> | <u>1983</u> |
|---|----------------------------------|------------------|--------------------|-------------|
| | <u>(Milliers de dollars)</u> | | | |
| 4. <u>Voyages</u> | | | | |
| Au titre de la rédaction d'articles | 10 | | 12 | |
| Au titre de la régionalisation d'éditions <u>4/</u> | | | 20 | |
| Au titre de consultations avec le Siège | <u>4</u> | | <u>6</u> | |
| Total partiel | <u>14</u> | <u>15,4</u> | <u>30</u> | <u>41,8</u> |
| 5. <u>Réunion du Conseil consultatif de la rédaction 5/</u> | 20 | 20,5 | 23 | 25,3 |
| 6. <u>Impression</u> | 170 | 185 | 210 | 231 |
| 7. <u>Distribution 4/</u> | 170 | 185 | 220 | 242,2 |
| 8. <u>Autres dépenses de fonctionnement</u> | | | | |
| Communications (autres que frais de timbres) | 23 | | 30 | |
| Services divers | 10 | | 15 | |
| Fournitures et accessoires | <u>14</u> | | <u>20</u> | |
| Total partiel | <u>47</u> | <u>51,7</u> | <u>60</u> | <u>66</u> |
| TOTAL GENERAL, EDITION GENERALE | <u>1 000 1 100 <u>6/</u></u> | <u>1 275</u> | <u>1 402,5</u> | |

1/ Remplit simultanément les fonctions de rédacteur en chef adjoint et de responsable de l'édition française.

2/ Cette édition est une traduction.

3/ Les frais de dactylographie sont compris dans les frais de la traduction au Mexique.

4/ Les frais de traduction, d'impression et de distribution couvrent jusqu'à trois éditions régionales.

5/ Frais d'une réunion avec trois membres de droit, le Président et six membres.

6/ Les dépenses prévues pour 1981 sont de 10 p. 100 supérieures aux dépenses prévues pour 1980.
